AB2
Société civile immobilière
au capital de 200 euros
Siège social : 3 B rue du Pont
33470 LE TEICH
909 841 629 RCS BORDEAUX

DÉCISION DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 20 décembre,
A 9 heures,

La société LA GRANGE, Société par actions simplifiées au capital de 125 000 euros, dont le siège social est sis 114 avenue de Magudas, 33700 MERIGNAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 489 439 505
représentée par son Président, Monsieur Olivier IGON,

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société civile immobilière AB2 désignée ci-dessus,

Associée unique de ladite société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

- Par décision du 6 décembre 2024, l'associée unique a décidé de 3 bis rue du Pont - 33470 LE TEICH au 20 Rue des Bruyères, Lieudit Vions-Pied Mourteau - 33210 LANGON. Le procès-verbal de la décision ne mentionnait pas le numéro de la rue et l'associée unique a donc décidé de corriger cette erreur matérielle pour l'accomplissement des formalités.

2. A pris les décisions suivantes :

- Correction d'une erreur matérielle concernant l'adresse du nouveau siège social ;
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Signature électronique.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique décide de corriger l'erreur matérielle présente sur le procès-verbal des décisions qu'elle a prise le 6 décembre 2024 s'agissant de l'adresse du nouveau siège social et pour laquelle il fallait lire 20 Rue des Bruyères, Lieudit Vions-Pied Mourteau - 33210 LANGON.

Le transfert de siège social au 20 Rue des Bruyères, Lieudit Vions-Pied Mourteau - 33210 LANGON est effectif depuis le 6 décembre 2024.

En conséquence, l'associée unique décide que la modification de l'article 4 des statuts doit être la suivante :

ARTICLE 4 . SIÈGE SOCIAL

« *Le siège social est fixé :* ***20 Rue des Bruyères, Lieudit Vions-Pied Mourteau - 33210 LANGON***

O.I.

Il était auparavant fixé :

- *De la constitution de la société au 16 juin 2023 : 1 allée Bel Air, 33185 LE HAILLAN ;*
- *Du 17 juin 2023 au 5 décembre 2024 : 3 B rue du Pont, 33 470 LE TEICH.* »

Le reste de l'article demeure inchangé.

L'associée unique précise également qu'il y avait lieu de lire concernant sa propre identification qu'elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 489 439 505.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique décide de signer électroniquement le présent procès-verbal par le biais du service de signature électronique yousign.com. Elle reconnaît à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et confère date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service de signature électronique yousign.com, conformément aux article 1366 et 1367 du Code civil et au décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire signé électroniquement par l'associée unique sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un exemplaire numérique signé électronique est remis au gérant pour rendre les décisions opposables à la Société.

Société LA GRANGE
Représentée par M. Olivier IGON

Signé le 20-12-2024



O.I.